

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 09 septembre 2025, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	18	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	05	
Nombre de conseillers votants :	23	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRESENTS, REPRESENTES OU EXCUSES

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte		X	G. DOLAT
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine	X		
CHAUVIN	Lionel	X			DESPLANQUE	Brigitte	X		
CACERES	Marie	X			MAUPIED	Catherine		X	
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard		X	M.ROUVIER-AMBLARD
ABELARD	Nathalie	X			GAILLARD	Jean-Luc		X	JF. MESSEANT
WATERLOT	Philippe		X	R. GARCIA	MESSEANT	Jean-François	X		
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie	X		
GARCIA	Ramon	X			DUARTE	Marie-Christine	X		
CRETIN	Chantal	X			BIONNIER	Cédric		X	
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	
PORTE	Michèle	X			CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X			VINCENT	Eric		X	
DOLAT	Gilles	X			LICHERON	Brigitte		X	
CREGUT	Jacques		X	F. BONNICHON					

ORDRE DU JOUR

RAPORTEURS		DELIBERATIONS	
PREAMBULE			
Frédéric BONNICHON	0	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2025 - ANNEXE 1	
Frédéric BONNICHON	0	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 16 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025	
ADMINISTRATION GENERALE			
Frédéric BONNICHON	1	SOURCES D'EAU MINERALE NATURELLE - RENOUELEMENT DE LA TETE DE FORAGE F1 - AUBIGNAT	
Frédéric BONNICHON	2	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ABRI SARDON - SELECTION DU CANDIDAT	
Frédéric BONNICHON	3	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MENE PAR RLV RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - ANNEXE 2	
Gilles DOLAT	4	ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX POLITIQUES DE RESERVE OPERATIONNELLE - ANNEXE 3	
Frédéric BONNICHON	5	AVENANT A LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE - ANNEXE 4	
FINANCES			
Frédéric BONNICHON	6	ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOURABLES	
Frédéric BONNICHON	7	DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES	
Frédéric BONNICHON	8	RLV : FONDS DE CONCOURS - EQUIPEMENTS INFORMATIQUE	
Frédéric BONNICHON	9	RLV : FONDS DE CONCOURS - RENOVATION BATIMENTS	
Frédéric BONNICHON	10	RLV : FONDS DE CONCOURS - RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Frédéric BONNICHON	11	RLV : FONDS DE CONCOURS - RENOVATION ET OPTIMISATION FORAGE F1	
Frédéric BONNICHON	12	RLV : FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE VOIRIE	
Frédéric BONNICHON	13	RLV : FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE VOIRIE - 2EME PHASE	
RESSOURCES ET CITOYENNETE			
Frédéric BONNICHON	14	ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE RLV (CIA) - ANNEXE 5	
Jean-François MESSEANT	15	ACTUALISATION DU RIFSEEP - MODIFICATION DES BENEFICIAIRES	
Frédéric BONNICHON	16	MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX	
Jean-François MESSEANT	17	RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ADHESION AU POLE RETRAITE CDG - ANNEXE 6	
Jean-François MESSEANT	18	APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ASTREINTE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE CHATEL-GUYON VERS RLV - ANNEXE 7	
Jean-François MESSEANT	19	NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT ET RECRUTEMENT ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	
Jean-François MESSEANT	20	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
CADRE DE VIE			
Dominique RAVEL	21	AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLUI	
Nathalie ABELARD	22	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE STATION RLV/LIB - ANNEXE 8	
Danielle FAURE IMBERT	23	APPROBATION ET MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT INTERIEUR MARCHES APPROVISIONNEMENT - ANNEXE 9	

Frédéric BONNICHON	24	OPERATION GLOBALE LOGEMENTS AVENUE DE BROQUEVILLE – ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA MINORATION FONCIERE AU TITRE DU FOND SRU PAR L'EPF AUVERGNE AU BENEFICE D'Auvergne Habitat
Frédéric BONNICHON	25	OPERATION GLOBALE LOGEMENTS AVENUE DE BELGIQUE – ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA MINORATION FONCIERE AU TITRE DU FOND SRU PAR L'EPF AUVERGNE AU BENEFICE D'Auvergne Habitat
Frédéric BONNICHON	26	ACQUISITION AU TITRE D'UNE DONATION DE LA PARCELLE CADASTREE 103 AN 157 APPARTENANT A LA SA FONCIERE THERMALE
Dominique RAVEL	27	CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE 103 AL 543 AU PROFIT DES CONSORTS FOURCAUX
Dominique RAVEL	28	CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE 103 2C 227 AU PROFIT DE M. CHAVAROUX

Antoine CANET est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

PREAMBULE

0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 16 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire comprenant 29 alinéas dont le numéro est repris dans la première colonne du tableau ci-dessous. Il récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
20	25D15-DECIS-007-FINAN-16062025.PORTANT SUR LE RENOUELEMENT ET LA CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LE CREDIT AGRICOLE	800 000 €	
26	25D15-DECIS-008-FINAN-08072025.PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION REGION POUR LA RENOVATION ET L'OPTIMISATION DE LA TETE DE FORAGE F1		83 775 €
5	25D15-DECIS-009-CADRE DE VIE-11072025.PORTANT MISSION POUR UNE ASSISTANCE A MAITRISE OUVRAGE JURIDIQUE ET FINANCIERE POUR UN PROJET DE REQUALIFICATION DE LA FRICHE IMMOBILIERE DES THERMES HENRY – DEMANDE DE FINANCEMENT	8 632,50 €	

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2025

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

POINT D'INFORMATION BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente un état du budget 2025 et des années 202-2025 pour donner suite à des informations erronées récemment diffusées. Les éléments présentés, issus des comptes administratifs qui sont établis avec le Trésor Public, montrent un budget de fonctionnement tenu malgré les aléas (pénalité SRU, COVID, crise énergétique, inflation, nouvelles normes, évolution imposée des coûts des ressources humaines, Glissement Vieillessement Technicité...)

Pour autant, la ville a réalisé des investissements importants et structurants avec une montée en puissance régulière du niveau des investissements depuis les années 2010. En outre, la dette est totalement maîtrisée puisqu'elle ne présente pas un niveau plus élevé qu'il y a une dizaine d'années et sa dynamique dans le temps montre une baisse continue.

L'ensemble de ces éléments permet à la ville d'avoir une situation budgétaire saine malgré un contexte national et international difficile.

Les éléments projetés en séance ont été diffusés sur le site internet de la ville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. SOURCES D'EAU MINÉRALE NATURELLE - RENOUELEMENT DE LA TETE DE FORAGE F1 - AUBIGNAT

Rapporteur : Mme Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération notamment l'historique des sources thermales. Elle précise ainsi qu'il existe douze sources situées dans un périmètre élargi du parc thermal. A la demande de l'ARS, dans les années 90, ces sources ont été regroupées au sein du hall des sources et des forages ont été créés pour stabiliser la qualité physico-chimique de la ressource d'eau minérale naturelle. En effet, l'eau minérale est assimilée à un médicament et ne peut donc pas à ce titre être délivré sans ordonnance. L'objet de la délibération porte sur le renouvellement de la tête de forage F1 nécessitant un renouvellement après 35 ans d'existence.

L'assemblée demande une précision sur la profondeur sur laquelle le forage sera renouvelé. Le rapporteur précise que le renouvellement du tubage se fera sur une longueur comprise en 3 et 5 mètres en fonction de l'état de celui-ci. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la tête de forage F1-Aubignat compte tenu de la nécessité de sécuriser l'approvisionnement en eau des installations thermales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ABRI SARDON – SELECTION DU CANDIDAT

Rapporteur : Mme Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'attribution de l'occupation du domaine public sur l'abri Sardon à Madame SAUVETRE conformément à la convention adoptée en conseil municipal du 16 juin 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS BUREAUTIQUE USUELS - RLV

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront, au regard de leurs besoins définis dans la convention la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans, le CIAS de Riom Limagne et Volcans et les communes désignées dans la convention, et d'accepter que la Communauté d'Agglomération soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé. D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes, et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre et les marchés subséquent, ainsi que tous les documents inhérents à ces procédures. Enfin, d'accepter que la Commission d'attribution de l'accord-cadre soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, et que l'attribution des marchés subséquents soit effectuée par le représentant du coordonnateur après avoir recueilli l'avis du ou des membres concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX POLITIQUES DE RESERVE OPERATIONNELLE

Rapporteur : M. Gilles DOLAT

Monsieur DOLAT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention de coordination de la Police Municipale et de la Police Nationale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

6. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOURABLES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour 2025, et de dire que les crédits budgétaires sont suffisants pour mandater les admissions en non-valeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée demande s'il existe un montant maximum à ne pas dépasser en matière de produits des énergies renouvelables qui imposerait à la ville de recréer un budget annexe.

Monsieur le Maire indique, qu'en l'état actuel de la loi, il n'existe pas de montant maximum imposant à la ville de recréer ce budget annexe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la dissolution du budget annexe production d'énergies renouvelables avec effet au 31/12/2025, et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget principal 2026, et d'autoriser que le service de production d'énergie photovoltaïque soit suivi au sein du budget principal en poursuivant jusqu'à leur terme l'amortissement des actifs et la reprise des subventions d'équipement perçues pour leur acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION DE BATIMENTS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION ET DE L'OPTIMISATION FORAGE F1

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE TRAVAUX DE VOIRIE – 2EME PHASE

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la demande de fonds de concours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES ET CITOYENNETÉ

14. ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE RLV (CIA)

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la Convention Intercommunale d'Attribution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. ACTUALISATION DU RIFSEEP – MODIFICATION DES BENEFICIAIRES

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification d'attribution du RIFSEEP, dans laquelle un agent contractuel de catégorie C peut prétendre au RIFSEEP dès son recrutement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les modifications tarifaires indiquées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ADHESION AU POLE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée s'interroge sur la particularité de ce fonctionnement du secteur public tout en reconnaissant qu'il existe également une retenue sur les salaires privés finançant la gestion des dossiers des salariés privés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et d'approuver les termes de la convention. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, devant être conclue avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, et d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ASTREINTE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE CHATEL-GUYON VERS RLV

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement fixant les conditions de mise en place des astreintes, et d'approuver la convention de mise à disposition du service astreinte technique de la commune de Châtel-Guyon auprès de RLV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET RECRUTEMENT ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la désignation du coordonnateur principal et d'un coordonnateur suppléant par arrêté, et d'approuver le recrutement et la fixation de la rémunération des agents recenseurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CADRE DE VIE

21. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLUI

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi modifié de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE STATION RLV LIB

Rapporteur : Mme Nathalie ABELARD

Madame ABELARD présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée émet un avis très favorable de cette initiative et demande s'il aura d'autres stations créées.

Madame ABELARD indique qu'effectivement, vu le succès et la fréquentation des installations mis en place, RLV étudie actuellement le déploiement de nouvelles stations notamment à Châtel-Guyon.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, d'une emprise foncière communale d'environ 14 m² située au 1 avenue de l'Europe à Châtel-Guyon – parcelle cadastrée 103 AH 1116 - à proximité du bâtiment de l'office du tourisme, afin de permettre à la communauté d'agglomération RLV d'y implanter une station de vélos en libre-service dans le cadre du service RLV'Lib, et de préciser que la commune reste propriétaire du terrain mis à disposition et qu'aucune cession de propriété n'est envisagée dans le cadre de cette opération. De dire que les modalités pratiques d'implantation, de maintenance et d'usage seront fixées par une convention d'occupation temporaire du domaine public spécifique entre la commune et la communauté d'agglomération RLV et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention ou document afférent à cette mise à disposition, et à engager les démarches nécessaires avec les services de RLV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. APPROBATION ET MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT INTERIEUR MARCHES APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée émet un avis très favorable de cette initiative et du lien intergénérationnel mis en place à travers cette démarche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des marchés d'approvisionnement hebdomadaire et nocturne de la ville de Châtel-Guyon et de dire que ce règlement entrera en vigueur à compter de sa date de notification au bénéficiaire du nouveau contrat de délégation de service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. OPERATION GLOBALE LOGEMENTS AVENUE DE BROQUEVILLE – ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA MINORATION FONCIERE AU TITRE DU FOND SRU PAR L'EPF AUVERGNE AU BENEFICE D'AUVERGNE HABITAT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée demande la typologie des logements qui seront développés sur cette opération.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre est prévue dans les prochaines semaines pour aborder précisément ce sujet et que la volonté de la ville est de développer des tailles de logements pouvant accueillir des familles.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la réalisation de l'opération immobilière engagée par Auvergne Habitat située au 3 Avenue de Broqueville à Châtel-Guyon, en vue de la production de logements à vocation sociale ou mixte, de prendre acte que les frais liés à l'acquisition du foncier bâti bénéficieront du dispositif de minoration foncière dans le cadre du Fonds SRU, et de prendre acte que le portage foncier de l'opération sera assuré par l'EPF Auvergne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. OPERATION GLOBALE LOGEMENTS AVENUE DE BELGIQUE – ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA MINORATION FONCIERE AU TITRE DU FOND SRU PAR L'EPF AUVERGNE AU BENEFICE D'AUVERGNE HABITAT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la réalisation de l'opération immobilière engagée par Auvergne Habitat située Avenue de Belgique à Châtel-Guyon, en vue de la production de logements à vocation sociale ou mixte, de prendre acte que les frais liés à l'acquisition du foncier bâti bénéficieront du dispositif de minoration foncière dans le cadre du Fonds SRU, et de prendre acte que le portage foncier de l'opération sera assuré par l'EPF Auvergne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. OPERATION GLOBALE LOGEMENTS AVENUE DE BELGIQUE – ACCORD SUR L'APPLICATION DE LA MINORATION FONCIERE AU TITRE DU FOND SRU PAR L'EPF AUVERGNE AU BENEFICE D'AUVERGNE HABITAT

Rapporteur : M. Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'acquisition par donation de la parcelle cadastrée 103 AN 157 d'une superficie de 728 m² sise Le Chalusset, appartenant à la SA FONCIERE THERMALE, dans le cadre de sa liquidation amiable, de dire que les frais à l'acte notarié (frais de donation, frais d'enregistrement et de publication) seront pris en charge par la commune, et d'autoriser le Maire à signer l'acte de donation, à intervenir auprès du notaire désigné, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE 103 AL 543 AU PROFIT DES CONSORTS FOURCAUX

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle communale cadastrée 103 AL 543 d'une superficie de 119 m² sise rue du Sardon au profit des consorts FOURCAUX au prix de 3 570 €, et de préciser que la cession sera réalisée par acte administratif, établi par le cabinet BISIO, expert géomètre, intervenant pour le compte de la commune. De préciser que tous les frais liés à cette opération (établissement de l'acte, géomètre, enregistrement, etc.) seront intégralement à la charge des acquéreurs, de désigner Danielle FAURE-IMBERT pour la signature de l'acte

authentique en la forme administrative, et d'indiquer que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année en cours de laquelle se réalisera l'opération de cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE 103 ZC 227 AU PROFIT DE M. CHAVAROUX

Rapporteur : M. Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la cession de la parcelle communale cadastrée 103 ZC 227 d'une superficie de 800 m² sise au lieudit La Pérouse au profit de M. CHAVAROUX au prix de 2 500 € et de préciser que la cession sera réalisée par acte administratif, établi par le cabinet BISIO, expert géomètre, intervenant pour le compte de la commune. De préciser que tous les frais liés à cette opération (établissement de l'acte, géomètre, enregistrement, etc.) seront intégralement à la charge des acquéreurs, de désigner Danielle FAURE-IMBERT pour la signature de l'acte authentique en la forme administrative, et d'indiquer que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année en cours de laquelle se réalisera l'opération de cession.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H.

Frédéric BONNICHON
Maire de Châtel-Guyon

Antoine CANET
Secrétaire de séance du conseil municipal